

Outremont Montréal

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Secrétaire substitut de l'arrondissement d'Outremont, que lors de sa séance ordinaire tenue le 18 décembre 2017, le conseil de l'arrondissement a adopté le règlement **AO-370** intitulé « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* ».

L'objet dudit règlement est de modifier les règles de stationnement sur la partie de l'avenue de Vimy, entre les avenues Lajoie et Kelvin.

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement au secrétariat d'arrondissement situé au 543, chemin de la Côte-Sainte-Catherine à Outremont, du lundi au jeudi de 8 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h.

Montréal, le 21 décembre 2017

M^e Julie Desjardins, avocate
Secrétaire substitut de l'arrondissement

